

APPEL À CANDIDATURE RÉSIDENCE MISSION

Initiée par la DRAC Île-de-France - Ministère de la culture et de la communication (Service du Développement et de l'Action Territoriale), conduite par Act'art, opérateur culturel du Conseil général de Seine-et-Marne, en partenariat avec la Direction des Affaires Culturelles du Département et la commune de Savins.



Appel à candidature lancé en direction des artistes plasticiens en vue d'une résidence- mission à Savins (Seine-et-Marne)

La Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France propose au territoire francilien d'accueillir des artistes en résidence dans le cadre de « résidence mission ». Ces résidences s'inscrivent dans divers champs artistiques (musique, cinéma, danse, écriture, etc) et s'appuient sur une dimension d'action culturelle auprès d'un public le plus large possible.

Dans le cadre de ce présent appel à projet, il est recherché un artiste plasticien professionnel, français ou étranger, résidant en France, dont la recherche et la production s'inscrivent dans le champ de la création contemporaine.

I. Les résidences-mission : cadre général

I. 1 Enjeux et objectifs

- Permettre au plus grand nombre d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec un réseau de lieux culturels ; ou sur un territoire qui en est dépourvu.
- développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges et de lecture d'œuvres ;
- contribuer au développement culturel et artistique du territoire ;
- mettre en place une éducation artistique cohérente et à vocation intercommunale, associant les jeunes, les familles et les habitants d'un territoire désigné.
- réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

I. 2 Une définition artistique et culturelle

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle et d'action culturelle, quel que soit l'âge des participants. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant une période de quatre mois modulable en fonction de la disponibilité de l'artiste et du projet proposé, ainsi que sur une diffusion importante de son œuvre déjà accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non. Cette diffusion s'envisage en amont, pendant et éventuellement après la période de résidence. La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production personnelle ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste-résident il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche éducative donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (recherche, expérimentation, réalisation). Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, toutefois, des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre cahier des charges et aux finalités différentes.

Ces actions sont à considérer comme autant de « gestes artistiques », préparés en amont avec divers acteurs culturels, sociaux, éducatifs déjà impliqués dans le domaine des arts visuels ou tout simplement désireux de s'y inscrire.

Ces actions se menant en temps scolaire ou hors scolaire, sur les temps de loisirs des habitants, ont pour objectif de permettre à un grand nombre de personnes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre. Ces actions peuvent avoir lieu aussi bien au sein d'établissements scolaires, de centres sociaux, de loisirs, de structures culturelles que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste-résident et à ses partenaires locaux.

I. 3 Déroulement

Le principe d'un thème donné à la résidence-mission - la mémoire d'un territoire - est retenu pour favoriser une meilleure appropriation des publics et une identité propre à cet espace géographique .

Au cours des toutes premières semaines de résidence, l'artiste - résident rencontre les différents acteurs de la commune et des communes environnantes qui le souhaitent. Il peut s'agir aussi de professionnels de l'action sociale, de la culture, des collectivités ayant aussi une action en direction de l'enfance, la jeunesse mais aussi du public relevant du champ social et associatif. Ceci afin de permettre à ces équipes d'appréhender au mieux la démarche artistique de l'artiste - résident.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent également être collectives, en croisant différents types de professionnels (enseignants, animateurs de centres de loisirs, responsables d'associations d'un même quartier, par exemple). Ces professionnels sont également invités à évoquer avec l'artiste la manière dont ils aimeraient faire percevoir sa présence, ainsi que celle de son œuvre, aux habitants jeunes et moins jeunes, dont ils ont la responsabilité. Il s'agit alors d'évoquer de simples pistes pouvant être empruntées pour ce faire.

Au cours du reste du séjour se construisent entre l'artiste - résident et les différentes équipes de professionnels désireuses de s'impliquer définitivement, toutes sortes d'actions à mener en direction des enfants et des jeunes. Il s'agit de « gestes artistiques » qui se conçoivent le plus souvent possible en prenant l'établissement scolaire, le regroupement d'établissements scolaires, la structure de loisirs ou à vocation sociale pour unité de référence, et non la seule classe ou le seul groupe.

Ces « gestes artistiques » sont également conçus en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels concernés, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que de ceux des enfants ou des jeunes dont ils ont la responsabilité. Tout au long de ces quatre mois de résidence-mission, l'œuvre est largement présentée en lieux culturels spécialisés mais aussi en lieux qui ne le sont pas. Les modes d'exposition comme de médiation de ces productions sont aussi variés et renouvelés que possible, ils tendent également à l'innovation.

II. Une résidence-mission à Savins

II. 1 Contexte

Savins est une commune de 640 habitants située à l'est de la Seine-et-Marne dans le canton de Donnemarie-Dontilly et la Communauté de Communes du Montois. Le village s'est engagé dans une politique forte promouvant le développement durable (1^{er} petit village de la région Ile de France à réaliser un agenda 21) dans ses différentes dimensions, économique, sociale et environnementale. Il s'appuie sur la mobilisation de ses administrés et sur une interpellation permanente et l'appropriation des enjeux de notre société. Cette approche est intergénérationnelle; elle peut compter sur la mobilisation d'un conseil municipal des jeunes (de 10 à 18 ans).

Cette curiosité lui permet aussi d'investir le champ culturel en soutenant les associations locales, en accueillant régulièrement et gracieusement des troupes et des spectacles et, enfin, en profitant de la venue des Scènes Rurales pour s'approprier la thématique et l'enrichir d'animations locales. La mairie investit de manière importante dans la culture, tant sur le plan des moyens que sur celui de l'engagement humain. Aujourd'hui, à travers la manifestation « Des Artistes en campagne » (www.desartistesencampagne.fr) dont la 3^{ème} édition a connu à la fois, un succès croissant (+ de 5000 visiteurs) mais aussi une diffusion aux territoires environnants, la commune dispose d'une véritable animation permettant d'exprimer les différentes thématiques qu'elle soutient et, surtout, d'aller à la rencontre des gens. Elle mobilise des acteurs locaux tout en permettant d'accueillir aussi des intervenants extérieurs dont l'éclairage est toujours enrichissant.

L'association Act'art, opérateur culturel et artistique du Département, mène une politique de diffusion artistique en milieu rural qui favorise la rencontre entre le public et les différentes expressions artistiques contemporaines: "*Scènes rurales*". Ce dispositif, destiné à compenser le déséquilibre entre les territoires urbains dotés d'équipements culturels et une zone rurale majoritaire qui en est dépourvue, s'appuie sur un réseau municipal et associatif.

Reconnu sur ces territoires ruraux depuis 10 ans, Act'art souhaite diversifier sa politique culturelle, au delà du spectacle vivant, en sensibilisant ses partenaires à d'autres disciplines artistiques par l'accompagnement de projets existants et qui participent à la structuration de ces zones rurales.

S'appuyant ici sur l'événement précité, initié et porté par l'association « Des artistes en campagne » et soutenu par la commune de Savins, Act'art pourra grâce à cette résidence-mission, initier des

actions de sensibilisation aux arts plastiques. La résidence-mission contribuera au développement de ce festival, tout en incitant un partenariat intercommunal à travers des interventions sur l'ensemble du territoire intercommunal, à partir de la commune de Savins.

II. 2 Enjeux et objectifs de la résidence-mission à Savins

Cette résidence est une opportunité pour consolider le lien entre la démarche du festival et les différentes actions de mobilisation menées tout au long de l'année. C'est l'occasion de continuer ce travail de proximité et de dialogue auprès des administrés du village et des territoires environnants qui sont plutôt réceptifs aujourd'hui, depuis le travail réalisé à Savins.

Il s'agit ainsi de multiplier les occasions de rencontre entre les différentes générations. Pour exemples, la première résidence mission a permis la création de liens intéressants entre l'artiste résident et différents groupes de jeunes et de personnes âgées qui ont participé à la réalisation d'un film et d'un catalogue, ainsi qu'à l'installation de l'artiste dans l'église du village. Suscitant l'implication des habitants qui échangent alors avec l'artiste et les organisateurs du festival. Ils deviennent ensuite les premiers ambassadeurs du projet. Dans le même esprit, la visite des scolaires a été l'occasion d'échanges avec les enseignants et les élèves, à travers la mise en œuvre de véritables parcours pédagogiques.

Le rapport aux autres territoires est tout aussi important. D'une part, la résidence peut permettre de consolider la cohérence avec d'autres manifestations locales comme « Fenêtre sur l'art » à Donnemarie-Dontilly et, d'autre part d'impliquer d'autres villages par capillarité. Effet constaté lors de la 3ème édition du festival qui a permis de mobiliser davantage la Communauté de communes du Montois.

Ce dernier prend le pari que l'art doit appuyer le cercle vertueux du développement de liens, d'activités et de visibilité locale. Il est la composante active d'un projet global et essentiel. Il participe à donner une image de la ruralité qui se prend en charge et qui dépasse les handicaps qu'on lui prête pour s'investir plus qu'ailleurs dans des projets rapprochant les gens de son territoire et des richesses qu'il contient.

Cette démarche nécessite une action pérenne sur ce territoire.

III. Pilotage de la résidence-mission

La commune de Savins et Act'art s'associent pour la mise en œuvre de la résidence. A ce titre, les partenaires se positionnent comme les référents directs et continus de l'artiste résident.

Ils ont pour mission de guider l'artiste-résident dans sa découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels et d'aider à la réalisation des actions.

IV. Durée et période et de la résidence

Durant sa mission, l'artiste sélectionné est appelé à résider effectivement sur le territoire concerné.

La durée de la résidence-mission est de quatre mois, soit 16 semaines à répartir en fonction du projet et selon les disponibilités de l'artiste.

V. Conditions financières et moyens mis à dispositions:

L'artiste retenu doit être autonome dans ses déplacements et disposer, de préférence, d'un véhicule personnel.

Conditions financières:

L'artiste sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 15 000 € net, pour la période des 16 semaines.

De plus, un budget maximum de 15 000 € net sera consacré aux actions de la résidence comme:

- la prise en charge des frais de déplacement sur le territoire (transports en commun et/ou carburant).
- la prise en charge des frais liés à l'achat de matériel pédagogique et à la diffusion de ses œuvres (transports, accrochage, assurances).

Moyens mis à dispositions:

- Un lieu d'hébergement est mis à sa disposition sur la commune de Savins ou à proximité.
- Prise en charge des frais d'un seul déplacement aller-retour du domicile personnel au territoire de la résidence-mission.

Frais non pris en charge:

- les frais de déplacement du domicile personnel de l'artiste au territoire de la résidence-mission.
- les repas durant la résidence-mission.

VII. Cadre juridique

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs de la commune, d'Act'art et de l'artiste accueilli est signé avant le début de la résidence.

VIII. Candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste plasticien professionnel résidant en France. L'artiste candidat doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. L'artiste doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Les éléments à fournir sont:

- une note d'intention relative au projet développé à Savins, accompagnée d'un budget prévisionnel;
- une note faisant état d'une expérience similaire qui explicitera les liens créés entre l'artiste et la population;
- un dossier artistique (présentant notamment un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche de l'artiste-candidat) ;
- un curriculum vitae ;
- une liste des œuvres disponibles à des fins d'exposition pendant ou après le temps de résidence avec les contraintes techniques et financières, afférentes à leur présentation : stockage, engagements techniques, assurances ...
- un planning de disponibilité entre mars et octobre 2013

Le dossier artistique doit être envoyé en un seul fichier PDF sur un support CD et un exemplaire papier. Merci d'indiquer votre nom sur ces fichiers.

L'artiste peut, s'il le souhaite, enrichir cet envoi d'un dvd ou d'un cd pour les œuvres vidéos et /ou œuvres sonores.

L'ensemble du dossier est à adresser avant le **22 novembre 2012** à :

Act'art
Monsieur le Directeur
Résidence-mission
Impasse du château
77 000 LA ROCHETTE

Après sélection, les dossiers de candidatures ne seront pas retournés à leurs auteurs.

IX. Sélection

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant les partenaires auxquels pourront être adjoints des institutions ou organismes experts.

Certaines d'entre elles seront retenues (début décembre 2012) et donneront lieu à un entretien permettant d'explicitier la démarche artistique et culturelle (début janvier 2013). Les artistes non retenus pour un entretien recevront un courrier dans le courant de la première quinzaine de janvier 2013.

Le résultat de la sélection sera communiqué dans le courant de la deuxième quinzaine de janvier 2013. L'artiste retenu devra se rendre disponible à partir de mars 2013.

X. Pour plus d'informations

Contact : Jean-Christophe SCHMITT, chargé de projet à Act'art77

Tél: 01 64 83 03 53 ou mail: jc.schmitt@actart77.com

<http://www.residence-artiste77.fr/>